



## Prelevement à la source impots

Par **Visiteur**, le **31/01/2019** à **17:17**

Bonjourrrrrje suis en retraite au 01/01/2019 , mes revenus ont baissé faut il modifier mon taux de prélèvement tout en sachant que j'ai eu une prime de départ à la retraite fin décembre 2018 ( prime à déclarer revenu exceptionnel ) ma question est de savoir si j'ai intérêt à changer mon taux de prélèvement ou si je laisse ce taux inchangé rrrnmerci pour votre réponse rrrncordialement rrrngg

Par **morobar**, le **31/01/2019** à **18:16**

Bonjour,rnLa réactualisation du taux est établie par les services fiscaux après un questionnaire établi en ligne.rnAlors je ne sais pas si on peut fixer soi même un taux, auquel cas le plus bas possible parait le mieux indiqué.

Par **flocroisic**, le **16/03/2019** à **21:22**

BonjourrrrrIl suffit d'aller dans votre compte fiscal en ligne, gerer mon prelevement à la source, estimer votre revenu 2019 et votre taux sera recalculérrrrSi vous ne faites rien, vous ne serez remboursé qu'en sept 2020